



Mon chien renverse est mort : procédure ?

Par Visiteur

Voilà, hier matin, je sors les poubelles au bas de chez moi au carrefour entre mon entrée et la route où les éboueurs passent. Il est 7h45.

J'ouvre la porte à mes 2 chiens qui m'accompagnent jusqu'en bas.

La plus âgée des 2 4 ans s'en va à 20 m de moi dans l'entrée du voisin et je tiens la plus jeune 4 mois dans mes bras.

J'entends un véhicule qui monte dans la rue, je me place bien visible sur la chaussée afin qu'elle (la conductrice ralentisse) et elle monte sans même ralentir. A ce moment là mon chien traverse et se fait heurter par le véhicule.

Il décède aussitôt.

La conductrice s'arrête, mais si je n'avais pas crié, elle redémarrerait aussitôt.

existe-t-il un recours possible à cela ?

Mon chien ne divaguait pas, puisqu'il était à 10 m de moi, et ce que je reproche au conducteur c'est de n'avoir pas ralenti au moins en me voyant. Ne doit-il pas rester maître de son véhicule ?

Puis tenter une action pour essayer au moins de me faire dédommager (je ne parle pas du préjudice moral)

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends parfaitement que cet incident soit traumatisant et vous cause du chagrin. Avez-vous les coordonnées de cette personne ?

Si oui vous pouvez saisir le juge de proximité sur le fondement de l'article 1382 du code civil afin de demander réparation de votre préjudice moral.

Cordialement